



*Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 26 380 habitants.*



## **MEMBRES CITOYENS**

### **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

#### **Description du comité**

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) relève du conseil municipal. Il est composé de six (6) citoyen(ne)s, de trois (3) élu(e)s et d'employés municipaux. Ce comité a le mandat de donner des recommandations au conseil municipal, principalement sur :

- les demandes de modifications à un règlement d'urbanisme;
- les demandes de dérogations mineures;
- les demandes de permis ou de certificats soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- les demandes de projets particuliers (PPCMOI).

#### **Attentes envers les citoyen(ne)s membres du comité**

Les citoyen(ne)s membres du comité devront :

- prendre connaissance des documents;
- assister aux rencontres mensuelles du comité;
- participer activement aux discussions et aux échanges de façon constructive et respectueuse pour le bien de la ville;
- émettre des recommandations en lien avec les dossiers analysés.

#### **Durée du mandat**

Mandat de deux (2) ans, renouvelable

#### **Statut des membres**

L'implication des membres citoyens est bénévole.

#### **Qualifications et exigences**

Les citoyen(ne)s membres du comité devront :

- être citoyen(ne)s de La Prairie;
- être disponibles afin de participer activement aux réunions qui ont lieu une fois par mois, habituellement le troisième mercredi du mois, à 18 h 30. La durée moyenne d'une réunion est d'environ deux heures, mais varie selon le volume de dossiers à analyser;
- avoir une bonne connaissance du territoire municipal;
- être dynamiques et avoir un esprit ouvert et critique;
- avoir une expertise ou un intérêt pour le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine (un atout);
- être propriétaires d'une place d'affaires à La Prairie (un atout).

**Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature** (curriculum vitae, lettre de motivation et autres documents pertinents) **au plus tard le mercredi 23 février 2022**.

par courriel : [mairie@ville.laprairie.qc.ca](mailto:mairie@ville.laprairie.qc.ca)

par la poste : Mairie, Ville de La Prairie  
604, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1

par télécopieur : 450 444-6636

**Le conseil municipal procédera à la nomination des nouveaux membres du comité en choisissant parmi les candidatures reçues. Un suivi sera fait auprès de l'ensemble des candidats.**